



- TEST TECHNIQUE
- EUROTTEST

FORMATION CONTINUE

Ce diplôme d'état est délivré par l'établissement public national du Ministère des Sports : « L'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM/ENSA-Chamonix)/ www.ensa.sports.gouv.fr).

L'ENSA organise les formations des éducateurs sportifs ayant une action dans le cadre de la pratique du ski et de la montagne (moniteur de ski, guide de haute montagne) ainsi que des professionnels en charge de la sécurité (pisteur-secouriste 2ème degré et 3ème degré) en liaison avec la Sécurité Civile.

LE METIER

Comme l'ensemble des métiers sportifs de la montagne, le métier de moniteur de ski exige une parfaite maîtrise de l'activité, une solide motivation pédagogique (enseignement) et la passion de la montagne.

Le Diplôme d'Etat de ski, moniteur national de ski alpin, permet d'encadrer contre rémunération le ski alpin et les activités assimilées (notamment le snowboard) dans l'ensemble des classes de la progression du ski alpin.

Le titulaire de ce diplôme qui porte le titre de moniteur national, peut exercer sur le domaine sécurisé des pistes et hors des pistes, à l'exception des zones glaciaires non balisées et des terrains dont la fréquentation fait appel aux techniques de l'alpinisme. Le moniteur de ski alpin est un enseignant professionnel ; son diplôme d'Etat lui permet d'exercer soit en qualité de travailleur indépendant au sein d'une école de ski par exemple ou comme salarié d'une structure d'accueil.

PREREQUIS POUR RENTRER EN FORMATION DE MONITEUR DE SKI

- Obtenir le test d'accès à la formation : épreuve de performance qui atteste un niveau technique et qui consiste en un slalom. C'est le **test technique**.
- Le test : le candidat a deux passages, il doit réaliser un temps inférieur ou égal au temps de base (établi par les ouvreurs) majoré de 20% pour les hommes et 25% pour les femmes.

L'EUROTTEST

Une fois le test technique acquis, le candidat rentre en formation en cycle préparatoire à l'ENSA (2 semaines). A l'issue de ces 2 premières semaines de formation, s'il est admis, il devient « moniteur stagiaire », il peut alors commencer à enseigner sous certaines conditions et doit se présenter à une épreuve de performance qui valide l'aptitude technique et qui consiste en un slalom géant. C'est l'EUROTTEST :

- Le test : le candidat a deux passages, il doit réaliser un temps inférieur ou égal au temps de base (établi par les ouvreurs) majoré de 18% pour les hommes et 24% pour les femmes.

CONTENU DE LA FORMATION

JOURS			
Mardi	Evaluation du niveau Travail slalom ou géant	Travail slalom ou géant	5,5 h
Mercredi	Travail slalom ou géant	Travail slalom ou géant	5,5 h
Jeudi	Travail slalom ou géant	Travail slalom ou géant	5,5 h
TOTAL			16,5 h

LIEU DE LA FORMATION

Station du Grand-Bornand ou de La Clusaz (74)

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR GROUPE

4 à 10

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Titulaire du BEES 1er degré ski alpin / BE2 entraîneur ski alpin / Guide de haute-montagne / Licence STAPS

COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Financement individuel (CPF), Pôle Emploi, Mission Locale.... (la recherche de financement est à la charge des candidats)

